

CIRCULAIRE 133-21

16 juillet 2021

**LIMITES DE POSITIONS – DÉRIVÉS SUR
ACTIONS**

Les limites de positions et seuils de déclaration des positions pour tout Produit Inscrit sont contenues dans l'Annexe 1 (le « Nouveau Fichier Consolidé ») et dans l'Annexe 2 (les « Anciens Fichiers »). Les fichiers reflètent des mises à jour sur les limites de positions pour toutes les classes d'options sur actions et sur unités de fiducie, d'options sur parts de fonds négociés en bourse et contrats à terme sur actions. Les nouvelles limites de positions entreront en vigueur le 2 août 2021 après la fermeture des marchés.

Le Nouveau Fichier Consolidé est accessible à partir d'une [nouvelle adresse URL](#) et les Anciens Fichiers des [adresses URL actuelles](#) jusqu'au 30 septembre 2021.

Pour de plus amples renseignements ou toute question, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation, au 514 787-6530 ou sans frais du Canada et États-Unis au 1 800 361-5353, poste 46530, de la Grande-Bretagne et de la France au 0800 361-5353, poste 46530, ou à l'adresse courriel info.mxr@tmx.com.

Julie Rochette
Vice-présidente et chef de la réglementation
Bourse de Montréal Inc.